

# L'ESSENTIEL SUR LA REVUE CARRIÉROLOGIE

## MISSION

« Carriérologie, revue francophone internationale, publie des articles à caractère scientifique sur le choix professionnel, le développement de carrière et la psychologie du travail. Les thèmes abordés concernent, entre autres, l'orientation scolaire ou professionnelle, le développement de carrière, l'insertion et la formation professionnelles, les transitions professionnelles, les représentations et l'évolution du travail, l'adaptation, l'activation des compétences individuelles et collectives, la motivation ou la satisfaction au travail, la conception et la validation d'instruments psychométriques, les modèles ou les programmes d'intervention touchant l'orientation, l'insertion, la formation continue, la reconversion ou le maintien au travail.

La revue accepte des articles théoriques, des résultats (ou rapports) de recherches, des comptes rendus d'interventions et d'expérimentations (modèles, projets, programmes).

Elle s'adresse à toutes les personnes intéressées à l'étude de la carrière : enseignants, chercheurs, étudiants ou praticiens, en information et orientation professionnelles, psychologie du travail et des organisations, gestion des ressources humaines etc. »

## LE FORMAT

La revue Carriérologie est diffusée sous différentes formes :

### **Le site Internet Carriérologie**

Le serveur de Carriérologie met à votre disposition les numéros de Carriérologie, à partir du volume 8, no. 1 et 2 de mai 2001.

### **Version papier de Carriérologie**

La revue est également disponible sur support papier. Consultez la rubrique Abonnement pour en savoir davantage.

## LE PROCESSUS

### **La trajectoire typique d'un article, de l'auteur à la publication :**

- un auteur soumet un article au directeur de la revue par courrier électronique.
- le directeur de la revue l'achemine à la présidente du comité de lecture concernée par courriel.
- la présidente du comité de lecture fait parvenir l'article à deux experts pour évaluation. Si l'appréciation de ces deux personnes est contradictoire quant à l'acceptation de l'article, une troisième personne évaluatrice est choisie.
- l'évaluation globale engendre trois décisions possibles qui sont communiquées à l'auteur par la présidente du comité scientifique :
  - l'acceptation telle quelle;
  - l'acceptation avec modifications;
  - le refus
- l'auteur, s'il y a lieu, corrige son article.
- l'article est publié sur le site Internet de la revue et dans la version papier de la revue.

## COMMENT SOUMETTRE UN ARTICLE

Pour soumettre un article à Carriérologie, il s'agit de l'envoyer par courrier électronique à [chagnon.yves@uqam.ca](mailto:chagnon.yves@uqam.ca)

### Normes de publication

Les manuscrits doivent être rédigés à l'aide du logiciel Word.

La longueur maximale d'un article est de 40,000 caractères et signes. Il doit être écrit dans un français accessible même aux non-spécialistes du domaine.

### Tout manuscrit comporte dans l'ordre :

- le titre
- le prénom et le nom de l'auteur, l'organisation auquel il est rattaché et le lieu
- un résumé en français de 100 à 150 mots
- les principaux titres des rubriques de l'article
- l'article
- À propos de l'auteur : un texte de 5-7 lignes décrivant les principales activités académiques et/ou professionnelles de l'auteur
- l'adresse électronique de l'auteur
- l'adresse professionnelle de l'auteur
- Les notes (réduites le plus possible)
- un résumé en anglais de 100 à 150 mots
- la liste des références

### Autres aspects des normes de publications

- police : 12 Times New Roman
- Références bibliographiques :
  - a) Dans le texte, entre parenthèses, selon les normes suivantes :  
nom en caractères minuscules, date.  
  
Exemple :  
(Foulquié, 1998)
  - b) En fin d'article, dans l'ordre alphabétique, selon les normes suivantes :  
nom en lettres majuscules, initiale(s) du ou des prénoms,  
date entre parenthèses, titre, ville et éditeur.

Exemples :

BROMBERG, M. (1990). La communication : le " pourquoi ". Dans : Ghiglione, R., Bonnet Cl., Richard, J.-F. (éd.), *Traité de psychologie cognitive*, t.3 : cognition, représentation, communication. Paris : Dunod, p. 229-274.

DOISE, W. (1991). Attitudes et représentations sociales. Dans : Jodelet D. (éd.), *Les représentations sociales*. Paris : PUF (2<sup>e</sup> éd.), p. 220-238.

Lorsque plusieurs textes (articles et ouvrages) d'un même auteur paraissent au cours de la même année, ils doivent être identifiés dans le texte et dans la bibliographie de la manière suivante :

(Dupont, 1989a ; Dupont, 1989b)

DUPONT, J. (1989a)...

DUPONT, J. (1989b)...

# REVUE CARRIÉROLOGIE

## AUTORISATION DE L'AUTEUR ET CONDITIONS DE PUBLICATION

Carriérologie est une revue scientifique francophone internationale dont la vocation est de publier des articles scientifiques inédits évalués par un comité de lecture.

La revue reconnaît l'apport de ses auteurs au rayonnement et à l'avancement des connaissances, et donne en conséquence une visibilité à leurs articles sous un format papier et sous un format électronique accessible sur le site de la revue.

L'auteur transmet son article à la revue sous format électronique et s'assure que les normes scientifiques de publication et les droits d'autrui sont respectés, notamment quant aux références à des extraits qu'il emprunte à d'autres auteurs et aux autorisations requises.

En transmettant son article à la revue pour évaluation et publication, l'auteur, titulaire des droits d'auteur sur son texte original, réserve de plein droit à la revue le droit d'en évaluer l'intérêt pour une première publication simultanée sur support papier et sur support électronique accessible par Internet sur le site de la revue.

L'auteur est libéré de plein droit de toute obligation à l'égard de la revue, dès que celle-ci lui fait connaître sa décision de ne pas publier son article.

Sitôt l'évaluation favorable par son comité de lecture, la revue fait connaître à l'auteur sa décision de publier son article dans une des éditions. L'auteur concède dès lors irrévocablement à la revue le droit de première publication de l'article dans cette édition de la revue selon les conditions énoncées ci-contre.

1. L'auteur est en tout temps propriétaire des droits sur son article, mais réserve à la revue le droit de première publication simultanée en format papier et en format électronique sans contrepartie pécuniaire, les seuls revenus de la revue servant à son autofinancement.
2. Tant sous le format papier que sous le format électronique, la revue rend l'article accessible au public à des fins personnelles de consultation, de recherche et de critique.
3. Exceptionnellement et après entente avec la revue, celle-ci accepte que l'auteur concède simultanément à d'autres revues scientifiques, mais de langue étrangère, un droit de première publication sur l'article que la revue accepte de publier.
4. Après la première publication de l'article par la revue, l'auteur est libre de le réutiliser en tout ou partie à sa convenance dans d'autres contextes que celui de la revue.
5. L'auteur, qui publie ou fait publier son article dans un autre format papier après la première publication par la revue, doit renvoyer ses lecteurs à la référence précise de son article tel que publié dans une édition de la revue.
6. L'auteur qui publie ou fait publier son article sur un autre site Internet après la première publication électronique par la revue, crée un lien électronique entre ce site Internet et celui de la revue, avec une référence à la première publication sur support papier par la revue. Les informations pertinentes pour connaître les procédures de connexion sont fournies sur demande par la revue.
7. L'autorisation de première publication conférée à la revue par l'auteur implique que cette publication sur support électronique par la revue bénéficie d'une accessibilité permanente au public. Celle-ci est irrévocable et lie les ayants droit ou ayants cause de l'auteur.
8. Dans le cas où l'article soumis à la revue est écrit en collaboration, le coauteur qui le soumet à la revue pour publication engage les autres coauteurs et s'assure qu'il a obtenu de chaque coauteur le droit de concéder la première publication à la revue. Il garantit à la revue qu'il a obtenu toutes les autorisations requises. Le coauteur qui soumet un article créé en collaboration indique à la revue l'ordre dans lequel il doit être fait mention du nom des auteurs. À défaut, l'ordre de préséance paraissant dans le texte transmis à la revue pour évaluation est présumé être celui sur lequel les coauteurs se sont entendus.
9. L'auteur reçoit gracieusement un exemplaire de la revue sous format papier.
10. Dès qu'elle reçoit un article pour évaluation et publication, la revue transmet à l'adresse électronique de l'auteur un accusé de réception de l'article pour évaluation et publication comportant les présentes conditions d'évaluation et de publication.